

Email : olivierduval@orange.fr
Mobile 1 : 07 48 11 91 37

Adresse de livraison :

74 ROUTE DE LA CRECHE
79230 VOUILLÉ

Monsieur et Madame DUVAL OLIVIER

74 ROUTE DE LA CRECHE
79230 VOUILLÉ

Dossier suivi par : Mathylde JACQUET
Email : mathylde@rcarrelage.com

Date : 30/05/2023

Page 1/1

Devis N° DV0000067

DEVIS

Description	Qté	Unités	PU HT	PU Net	Montant HT	TVA	Montant TTC
Carrelage mur des toilettes 60X120 AFFRESCHI MORRIS RETT Vendu par carton de : 1,44 m2 60X120 AFFRESCHI CARAVAGGIO RETT Vendu par carton de : 1,44 m2 Carrelage niche 8X30 TERRA LUCIDA TURCHESE Vendu Par Carton : 0.67 m2	1.00	M²	66.58	66.58	66.58	20.00	79.90
7X24 GHENT SMOKEY ESMEALD GLOSSY Vendu par carton de 0.5m²	1.00	M²	58.25	58.25	58.25	20.00	69.90
7X24 GHENT SMOKEY ESMEALD GLOSSY Vendu par carton de 0.5m²	1.00	M²	58.25	58.25	58.25	20.00	69.90

LES MÉTRÉS SONT A TITRE INDICATIFS ; A VÉRIFIER PAR VOS SOINS - AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA RECEVABLE APRÈS SIGNATURE

Devis valable 8 jours soit jusqu'au 07/06/2023 Acompte demandé 50 % soit 149.80 € TTC

Mode de règlement : CHEQUE

Date d'échéance : 30/05/2023

BANQUE : RIB CIC

IBAN : FR76 3004 7142 1400 0227 0660 202

BIC : CMCIFRPP

Base HT	Taux	Montant TVA
249.67	20.00 %	49.93

Total HT :	249.67 €
Total TVA :	49.93 €
Total TTC :	299.60 €
Net à payer :	299.60 €

VALIDATION DU DEVIS

J'accepte les conditions du devis ci dessus

Date et signature :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CLAUSE GÉNÉRALE

1.1 Les présentes conditions générales régissent l'ensemble des relations entre le « Client » et R Carrelage, 3 rue des Herbillaux, 79000 Niort, gérée par la société SAS NIORGRES, au capital de 2500 €, dont le siège social est à POITIERS (86000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 920 999 455 ci-après désigné le « Vendeur ».

1.2 Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les commandes passées par un Client professionnel ou un Client consommateur.

1.3 On entend par Client consommateur, tout client personne physique qui agit à des fins n'entrant pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Client Professionnel indique sa qualité de professionnel lors de l'ouverture de son compte. Le Vendeur peut demander à tout Client de produire des informations complémentaires afin de justifier de sa capacité à commander en qualité de Client professionnel ou consommateur.

2. COMMANDES

2.1 Toute commande de marchandises implique l'acceptation sans restriction ni réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2.2 Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les produits, sur lesquels figurent les tarifs, acceptés par le Client, accompagné du paiement du prix ou de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

2.3 Le Client est tenu de vérifier, lorsqu'il fait établir un devis sur plan, les quantités et les surfaces sur son chantier dans les 48 heures. Aucune modification ou annulation de commande ne peut être acceptée après ce délai.

2.4 Le Vendeur ne peut être tenu responsable des éventuelles erreurs de mesures du Client et des conséquences qui peuvent en découler.

2.5 Le Vendeur refuse toute reprise de marchandise ou de matériel commandé.

2.6 La validation de la Commande par le Client doit être stipulée par écrit sur le bon de commande accompagné d'un acompte de 50% du montant total TTC de la facture. Elle formalise de manière ferme et définitive le contrat de vente conclu avec le Vendeur.

Le Vendeur fourni au Client une confirmation de Commande reprenant les termes de la Commande et un numéro de Commande. Cette confirmation sera remise en main propre ou par mail à l'adresse électronique fournie par le client ou par courrier en l'absence d'adresse électronique.

2.7 Le Vendeur se réserve le droit d'annuler toute Commande d'un Client en cas de défaut de paiement par le Client des sommes dues au titre d'une ou de ses précédentes factures.

2.8 Le Vendeur applique des frais de palettes consignées à chaque commande à partir de 10 m² commandées. Les palettes seront facturées à la commande à hauteur de 21 € HT par palette. Elles seront remboursées au retour de celles-ci.

3. PRIX

3.1 Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

3.2 Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés en euros et stipulés toutes taxes comprises, emballage compris.

3.3 Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées au prix unitaire indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

3.4 Les tarifs établis lors d'un devis ou lors d'offres promotionnelles peuvent être soumis à des conditions et/ou à une durée de validité limitée à l'appréciation du Vendeur.

4. PAIEMENT - Mode de paiement

4.1 La facture est payable au comptant, sans escompte et en totalité au jour de livraison ou d'enlèvement, sauf conditions particulières.

4.2 Le Vendeur accepte comme moyen de paiement la carte bancaire (Visa, Mastercard), le virement bancaire ou l'espèce ou autre paiement à l'appréciation du Vendeur. Le paiement en espèce sera accepté dans la limite de paiement selon la réglementation en vigueur.

4.3 En cas de retard de paiement, des intérêts pour retard de paiement, seront dus à l'entreprise, sans mise en demeure préalable, à compter de l'échéance de facture au taux égal de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 1,5 fois.

Tout retard de paiement ouvre droit à l'égard du créancier à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

5. LIVRAISON - MODALITÉS

5.1 Selon les produits commandés, le Client peut choisir entre la livraison effectuée par le Vendeur à l'adresse définie sur le bon de commande (service payant) ou le retrait en magasin (service gratuit).

5.2 La livraison : la livraison sera programmée uniquement après paiement de la totalité de la facture (frais de livraisons inclus). Les frais de livraison et de déchargement varient selon les produits transportés. Ils ne peuvent être réglés lors de la passation de commande du Client.

Les frais de livraison sont portés à la connaissance du Client dans le magasin. Le Client a le choix d'accepter le montant des frais supplémentaires ou de refuser la livraison et devra donc venir enlever sa marchandise en magasin.

Le Client devra vérifier que l'adresse de livraison renseignée est complète et correcte.

Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tout retard de livraison qui serait dû à l'indication d'une adresse incomplète, erronées ou inaccessible et pourra le cas échéant solliciter le paiement des frais de livraison supplémentaires si les produits doivent faire l'objet d'une nouvelle livraison.

Délai de livraison Tous nos délais de livraison étant donnés sans garantie, un éventuel retard ne saurait engager, de quelque manière que ce soit, la responsabilité du Vendeur.

5.3 Réception/ retrait de produits : en cas de retrait de marchandises, le Client doit se présenter à l'accueil de l'établissement et stationner son véhicule dans les emplacements réservés à celui-ci et/ou voire sur les conseils du Vendeur.

5.4 Le Vendeur décline toutes responsabilités en cas de non-respect des règles citées ci-dessus (de sécurité).

5.5 Le Vendeur ne peut être tenu responsable des marchandises défectueuses après enlèvement du magasin. Le Client a la possibilité de contrôler l'état de la marchandise lors de l'enlèvement.

6. RETOUR - MODALITÉS

6.1 Aucun retour ne sera accepté par le Vendeur sauf cas exceptionnel et à l'appréciation du Vendeur.

6.2 En cas de vice apparent ou de non-conformité des produits, dûment constaté et validé par le Vendeur ET le fabricant, le Client aura la possibilité de pouvoir obtenir le remplacement des produits, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

6.3 Le Vendeur décline toute responsabilité de la mise en œuvre du produit. En cas de litige, le Vendeur se réserve le droit de mandater un expert.

7. ENVIRONNEMENT

Le Vendeur ne peut être responsable du retraitement des déchets de la mise en œuvre des produits vendu par celui-ci au Client.

Le Client est donc par ce fait, responsable du retraitement de ces déchets.

8. ESCOMPTE

En cas de paiement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

9. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

9.1 La société R Carrelage se réserve le droit de propriété des marchandises facturées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues. (Loi du 12/05/1980 et reprise par l'article 121 de la loi N° 85/98 du 25 janvier 1985).

9.2 Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication de l'ensemble des marchandises.

Pour prétendre se prévaloir de la présente clause, il suffira à notre Société de faire connaître sa volonté formelle de se voir restituer les marchandises par une simple lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'acheteur, ou éventuellement à son syndic.

9.3 Il est néanmoins expressément précisé que l'acheteur sera responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant le transfert de risques pour lequel toutes assurances devront être souscrites.

10. CONTESTATIONS - COMPÉTENCE

En cas de contestation quelconque relative à une fourniture ou à son règlement, les Tribunaux de notre Siège Social seront de convention expresse seuls compétents pour en connaître.

11. CONSIGNATION ET STOCKAGE

Palettes consignées

Les palettes consignées sont créditées sous réserve d'un retour par le client en bon état. Toute reprise par nos soins donne lieu à une facturation d'un forfait de transport. Ces palettes sont déconsignées avec une minoration suivant les conditions en vigueur de nos fournisseurs. Seules les palettes facturées seront déconsignées.

Frais de Stockage

Dès réception de la marchandise, le Client est informé qu'il peut, sur réservation, effectuer le retrait de celle-ci à notre dépôt dans un délai raisonnable de 30 jours, à l'appréciation du vendeur. Passé ce délai, des frais de stockage sera facturé au client à hauteur de 50.00 € TTC par semaine de stockage supplémentaire.

12. RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations devront être faites dans un délai de 48 heures qui suit la livraison ou l'enlèvement du produit à nos entrepôts, ces réclamations ne dispensant pas de l'obligation de payer les factures à échéance, mais donnant lieu dans le cas où la réclamation soit fondée à l'établissement d'un avoir.

Acceptation des CGV :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente

Date et signature :